





MASTER BI-NATIONAL ÉTUDES ITALIENNES ET HISTOIRE DE L'ART **Tours-Pérouse-Venise**

LIVRET DES ÉTUDES 2023-2024



MASTER ÉTUDES ITALIENNES ET HISTOIRE DE L'ART 2023-2024

PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES ITALIENNES

Responsables du département : Madame Maria Cristina TERRILE et Madame Chiara LASTRAIOLI

(Bureau 105 au 1^{er} étage), (maria-cristina.terrile@univ-tours.fr) (chiara.lastraioli@univ-tours.fr)

Secrétariat d'Italien : Madame Marie CECCALDI

(Bureau 08 au rez-de-chaussée): (marie.ceccaldi@univ-tours.fr) (02 47 36 65 89)

Horaires d'ouverture aux étudiants:

Lundi : En télétravail le matin – Ouvert de 13h30 à 16h30 Mardi, mercredi et jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Vendredi : En télétravail toute la journée.

ÉQUIE PÉDAGOGIQUE ET PILOTAGE DE LA FORMATION

François BOUCHARD (MCF/HDR, Tours) (Equipe ICD) françois.bouchard@univ-tours.fr

Silvia CHESSA (Professeur à l'Université de Pérouse)

Sandro GENTILI (Professeur à l'Université de Pérouse)

Ida GIORDANO (PRCE, Tours) (Equipe ICD) ida.giordano@univ-tours.fr

Gianluca GRASSIGLI (Professeur à l'Université de Pérouse) : gian.grassigli@unipg.it

Chiara LASTRAIOLI (Professeur, Tours) (Unité Mixte de Recherche CESR) <u>chiara.lastraioli@univ-</u>

tours.fr

Simone PIAZZA: simone.piazza@unive.it

Michela RUSI: rusi@unive.it

Valentina SAPIENZA: valentina.sapienza@unive.it

Fabrizio SCRIVANO fabrizio.scrivano@unipg.it

Cristina TERRILE (MCF/HDR, Tours) (Equipe ICD) maria-cristina.terrile@univ-tours.fr

PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART

Responsable du Master : Monsieur NOBLET Julien

(Bureau 323 au 3^e étage), julien.noblet@univ-tours.fr

Secrétariat d'Histoire de l'Art : Madame COSTE Patricia

(Bureau 315 au 3^e étage), (patricia.lemaistre@univ-tours.fr) (02 47 36 65 48)

Horaires d'ouverture : 9h00 -12h00 / 14h00 -16h30, fermé jeudi et vendredi après-midi

Équipe pédagogique intervenant dans la formation

Marion BOUDON-MACHUEL (Professeure, Tours) marion.boudon-machuel@univ-tours.fr

Emmanuelle CHAMPION-HINDY (maître de conférences, Tours) <u>emmanuelle.champion@univtours.fr</u>)

Lucie GAUGAIN (maître de conférences, Tours) <u>lucie.gaugain@univ-tours.fr</u>

Julien NOBLET (maître de conférences, Tours) julien.noblet@univ-tours.fr

Colin DEBUICHE (maître de conférences, Tours) colin.debuiche@univ-tours.fr

Manuel ROYO (Professeur, Tours) (Equipe Cethis) manuel.royo@univ-tours.fr

Natacha LUBTCHANSKY (Professeur, Tours) (Equipe Cethis) <u>nathalie.lubtchansky@univ-tours.fr (sous réserve)</u>

I. PRESENTATION DE LA FACULTE DES LETTRES ET LANGUES

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de 8 départements : Allemand, Anglais, Espagnol-Portugais, Italien, Sciences du Langage, Sociolinguistique et Didactique des Langues, Langues Etrangères Appliquées (LEA) et Droit-Langues

Une filière **lettres** comprenant 5 départements (français, latin, grec, littérature comparée, arts du spectacle)

Quelques chiffres

A l'Université : environ **33400** étudiants inscrits en 2022-2023 dont **3239** à la Faculté de lettres et langues, **150** enseignants chercheurs, **25** personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

La Direction de l'UFR

Adresse: 3 rue des Tanneurs, 37000 TOURS

Directeur: BIDEAU Alain

Responsable administratif: MARTIN Hubert

Secrétariat de l'UFR : RIEUL Céline, Bureau 144 tél : 02.47.36.64.82

Le service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages, les conventions et les aides sociales.

Responsable de la scolarité : GAUTIER Graziella

Bureau 138 tél: 02.47.36.68.35 Courriel: scolarite.lettres@univ-tours.fr

BOUVET Lydia, 02 47 36 66 06

CHOISY Laurence, 02 47 36 65 67

COUTARD Ketty, 02 47 36 66 05

Horaires d'ouverture au public : tous les jours de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Fermé le vendredi après-midi et le samedi

Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques. Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques. Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Enseignements	Les secrétariats pédagogiques	Contact courriel		
Allemand	Bureau 48	fabienne.toulet@univ-tours.fr		
Anglais	Bureau 48	manuelle.bataille@univ-tours.fr		
Aligidis	buledu 40	elodie.perez@univ-tours.fr		
Droit-Langues	Bureau 58	patricia.lacour@univ-tours.fr		
Dioit-Langues	Barcaa 30	gaelle.arandelle@univ-tours.fr		
Espagnol – Portugais	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr		
Italien	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr		
L.E.A (Langues Etrangères	Bureau 25	aurelie.hannoun@univ-tours.fr		
Appliquées)	Buleau 25	stephanie.desoeuvres@univ-tours.fr		
Lettres	Bureau 106 (1er étage)	christine.climent@univ-tours.fr		
Sciences du langage	Bureau 23	stephanie.fuseau@univ-tours.fr		
Sociolinguistique et Didactique des Langues	Bureau 08 bis	cindy.carlos@univ-tours.fr		
	Modules libres			
Allemand	Bureau 48	fabienne.toulet@univ-tours.fr		
Arts du Spectacle	Bureau 106 (1er étage)	cyrille.malapert@univ-tours.fr		
Cultures Méditerranéennes	Bureau 48	fabienne.toulet@univ-tours.fr		
Espagnol/Italien	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr		
Langues et Education et F.L.E. (Français Langue Etrangère)	Bureau 23	camille.pollonihautemaniere@univ- tours.fr		
P.R.I. (Politique et relations Internationales) et M.R.I (Médias et Relations Internationales)	Bureau 23	camille.pollonihautemaniere@univ- tours.fr		
	Bureau 5 de l'extension	marielle.avice@univ-tours.fr (pour les étudiants d'échange)		
	Bureau 205 - 2eme étage	sylvie.lepourtois@univ-tours.fr (Référente Administrative Handicap)		

II. PRESENTATION GENERALE DES ETUDES

A – LE DÉROULEMENT DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

L'inscription administrative et pédagogique

Après votre inscription administrative à l'Université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT** et à chaque semestre, vous inscrire pédagogiquement dans les cours magistraux, les travaux dirigés (TD) et le cas échéant les travaux pratiques (TP).

Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

Tout étudiant qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique avant le 23 septembre ne sera pas autorisé à se présenter aux examens.

L'inscription pédagogique se fait via le web sur votre Environnement Numérique de Travail (ENT) — Onglet SCOLARITE ou auprès de votre secrétariat pédagogique.

Les examens

Les évaluations se font par un **contrôle continu** tout au long de l'année qui peut être associé à un **examen terminal** à la fin de chaque semestre.

La présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire.

Un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par les enseignants.

Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification. En cas de maladie, vous devez fournir un certificat médical à votre service de scolarité <u>dans un délai de 8 jours</u>.

L'absence non justifiée aux séances de TD et de TP a des conséquences graves. Elle entraîne automatiquement la mention "absence injustifiée" (ABI) sur le relevé de notes et ne permet plus la validation du semestre et de l'année.

Attention : les étudiants boursiers doivent être présents aux cours et aux examens, même en cas de réorientation, sous peine de voir leur bourse suspendue et faire l'objet d'un ordre de reversement des mois perçus.

Régime particulier

Certaines catégories d'étudiants (les salariés, étudiants en situation de handicap, chargés de famille, ...) peuvent demander à être dispensées du contrôle continu.

Le R.S.E permet de bénéficier d'aménagements d'études (emploi du temps, dispense d'assiduité en TD, aménagement d'examens).

Les étudiants qui souhaitent bénéficier du régime spécial d'études devront en faire la demande **avant le 30 septembre 2023** (pour le premier semestre). Les modalités détaillées et la procédure sont consultables sur le site internet de l'Université dans la rubrique Formations/Régime Spécial d'Etudes.

B - L'ORGANISATION DE LA LICENCE

Les diplômes

■ La Licence : préparée en 3 ans après le bac, elle est structurée en 6 semestres et correspond à 180 crédits européens validés.

Les diplômes de Licence sont répartis dans des **domaines** de formation et découpés en **mention**. Certaines Licences s'organisent ensuite en parcours.

- Le Master: préparé en 2 ans après la Licence, il est structuré en 4 semestres et correspond à 300 crédits européens validés (180 de Licence + 120 de Master 1ère et 2ème années).
- Le Doctorat : préparé en 3 ans après le Master. Il est délivré après la soutenance d'une thèse.

Le schéma type d'un diplôme de Licence

Grâce à la nouvelle offre de formation, l'étudiant de licence pourra construire son parcours avec différentes disciplines, et un fonctionnement par modules. Cette modularité répond à plusieurs objectifs :

- faciliter la réorientation des étudiants,
- permettre à l'étudiant de se spécialiser de façon progressive,
- atteindre un niveau de pluridisciplinarité satisfaisant, permettant à chaque étudiant en licence de renforcer sa culture, d'accroître son ouverture d'esprit et de développer des compétences multiples.

Un étudiant en première année aura donc la possibilité de moduler les enseignements qu'il suivra, en choisissant :

MODULE 1 : Discipline dans laquelle l'étudiant est inscrit

MODULE 2 : Discipline dans laquelle l'étudiant est inscrit

MODULE 3: Autre discipline

MODULE 4 : Compétences transversales (langues, outils documentaires, compétences numériques, *etc* ...)

Les Compétences, Engagement, Réflexions citoyennes et Pratiques (CERCIP)

Ce cours **OBLIGATOIRE** est proposé dans le MODULE 4. Elle concerne les L2 et L3. Elle a une valeur de 2 crédits européens. Les CERCIP portent sur les thèmes suivant : la réflexion citoyenne partagée sur de grands sujets de sociétés, l'engagement étudiant, la santé et le handicap, les pratiques physiques, sportives, artistiques ou culturelles, la préparation à l'insertion professionnelle, la préparation à la mobilité internationale.

Selon les composantes, elle est ouverte au premier ou second semestre de l'année universitaire (Cf. maquette d'enseignement).

Les étudiants inscrits en double-licence sont dispensés des CERCIP.

La liste des CERCIP et leur descriptif sont consultables sur le site de l'université début septembre.

- Le MOBIL : Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence

Ce module **OBLIGATOIRE** pour l'obtention de la Licence a pour objectif de vous faire découvrir le monde professionnel lié à votre filière (connaissance des cursus, débouchés et métiers) et de vous permettre d'engager une démarche de réflexion sur votre projet universitaire et professionnel.

Le MOBIL est constitué de 2 éléments :

- Des heures de TD MOBIL incluses dans la maquette de la Licence (aux semestres 2, 3 et 5)
- Des points MOBIL à obtenir en participant à des actions de découverte du monde professionnel : ateliers CV et lettre de motivation, conférences métiers, forum stage-emploi, visites d'entreprises, ... Vous pouvez aussi réaliser un stage de découverte dans ce cadre ou encore valoriser certaines expériences (jobs étudiants, activités associatives).

Vous devez obtenir un minimum de 6 points pour valider votre MOBIL. Ces points ne correspondent pas à des ECTS, ils sont propres à la validation du MOBIL.

La liste et les dates des actions MOBIL permettant de valider des points ainsi que tous les documents et informations concernant ce module sont disponibles sur le cours en ligne "**Mode d'emploi du MOBIL**" accessible depuis votre E.N.T. sur la plateforme CELENE.

Un livret "Carnet de Route" vous est remis lors de votre premier TD de L1 avec des exercices et outils pour vous guider dans vos démarches.

C- LES STAGES

Les étudiants de licence peuvent effectuer un stage uniquement si celui-ci est prévu dans leur maquette d'enseignement, dans le cadre du MOBIL ou du CERCIP Stage.

Les stages ne sont plus possibles une fois la validation de la licence acquise, c'est-à-dire entre la 3ème année de licence et le master 1.

La loi impose que tout stage doit obligatoirement :

- ☑ Faire l'objet d'une convention entre la structure d'accueil, l'étudiant et l'Université.
- Ne pas être assimilé à un emploi.

L'Université met à votre disposition une application web, PSTAGE, qui vous permet de saisir et d'imprimer votre convention de stage en ligne.

PSTAGE est accessible dans votre Environnement Numérique de Travail dans l'onglet SCOLARITE.

Vous trouverez sur le site internet de l'université aux rubriques formation et orientation-insertion toutes les informations utiles et notamment le guide sur les stages.

La convention doit IMPERATIVEMENT être signée par toutes les parties AVANT LE DEBUT DU STAGE.



QUELQUES CONSEILS POUR TROUVER VOTRE STAGE

rpro.univ-tours.fr

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (M.O.I.P.) met à votre disposition des outils pour vous aider dans la recherche de votre stage et la préparation de votre rencontre avec les structures d'accueil.

Elle vous propose:

- Des ateliers CV/Lettre de motivation tout au long de l'année
- Un site internet dédié aux stages et aux jobs étudiants : Rpro
- Des entretiens individuels pour vous aider à cibler les bonnes entreprises, préparer votre candidature et vos entretiens de recrutement
- Des rencontres avec des professionnels pour découvrir un secteur d'activités ou un métier
- Un Forum Stage-Emploi tous les ans en novembre

Rpro vous permet de :

- Trouver des offres de stages et d'emplois
- Mettre votre CV en ligne pour être visible des recruteurs partenaires
- Contacter le réseau des anciens étudiants de l'Université de Tours
- Être informé(e) des événements à ne pas manquer (forum emploi, salon, concours, etc...)



D- Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES



Le CLES B2 est une certification en langue accréditée par le Ministère de l'Education Nationale.

Il correspond au cadre européen commun de référence pour les langues et attribue un niveau B2.

Il a pour objectif de certifier les compétences opérationnelles en langue. Il s'inscrit dans la politique de mobilité étudiante et vise à promouvoir l'apprentissage des langues. Le CLES est gratuit et permet d'attester des quatre grandes compétences : compréhension écrite et orale, production écrite et orale.

Bien que cette certification ne soit pas obligatoire, elle est vivement conseillée car c'est un atout sur votre CV. Elle peut être également être demandée pour intégrer un master.

Retrouvez les informations détaillées sur le CLES sur le <u>www.univ-tours.fr/formations/Acquérir des compétences</u>
<u>supplémentaires/Certification en langues étrangères</u>

E- LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

Effectuer une partie de ses études à l'étranger est une expérience forte qui valorise votre formation, votre capacité d'autonomie et votre capacité d'adaptation intellectuelle.

L'Université de Tours propose des programmes en Europe ou hors Europe

- **№ En Europe:** A partir de la 2^{ème} année d'études et jusqu'au Doctorat, le programme ERASMUS permet d'effectuer un séjour d'un semestre ou d'une année universitaire complète au sein d'une Université européenne partenaire (200 Universités possibles).
- ➢ Hors Europe: L'Université de Tours a des partenariats avec des Universités américaines, canadiennes anglophones, québécoises et selon les filières : australiennes, japonaises, argentines, ...

La mobilité est soumise à un dossier de sélection.

Afin de vous aider à préparer votre mobilité, l'Université met à votre disposition :

- ➤ Des pages d'informations sur les études et stages à l'étranger, et des guides sur le <u>www.univ-tours.fr</u> rubrique « International »,
- Des réunions d'informations et ateliers pratiques (surveillez votre mail univ-tours),
- Une CERCIP spécifique intitulée « Préparer sa mobilité internationale »
- ➤ Un programme Service Learning et des rencontres « Tandem », conversations entre étudiants français et internationaux dans les différents centres de ressources en langues de l'université

Vous pouvez bénéficier d'aides financières à la mobilité

Elles sont variées et dépendent du programme choisi. Elles peuvent être attribuées par le Ministère, l'Europe, l'Université, le Conseil Régional, ...

Pour en savoir plus, consultez les pages « International » sur le <u>www.univ-tours.fr</u> ou contactez le Service des Relations Internationales – 60, rue du Plat d'Etain - 🛘 Accueil : 02.47.36.67.04 - Mail : international@univ-tours.fr

F- LES CLES DE LA REUSSITE

L'université organise chaque semestre différents ateliers pour vous donner des moyens concrets afin d'atteindre vos objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Savoir prendre des notes », « Apprendre à bien apprendre », « Etre plus performant au moment des examens », « Assurer la présentation de mon diaporama » ... Certaines actions peuvent également donner un point MOBIL.

Pour en savoir plus, consultez la page « Les clés de la réussite » dans l'onglet « Formations » sur le site <u>www.univ-tours.fr</u> - Mèl : <u>clesdelareussite@univ-tours.fr</u>



Master 1 : SEMESTRE 7 Etudes italiennes et Histoire de l'art

N	//ASTE			dits ECTS soit 30 crédits par semes aque élément pédagogique	tre			
SEMESTRE/UE	Cefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Estimation charge Eléments pédagogiques		TD VHT	TP VHT	Duré e total e étudi ant
Semestre 7 (S7)								
	2	8	120		36			36
UE7.1-Etudes italiennes modernes	1	4	40	7.1.1 : Littérature italienne contemporaine	18			18
	1	4	40	7.1.2 : Genres littéraires et histoire	18			18
UE7.2-Etudes italiennes anciennes	1	4	40	7.2.1 : Etudes italiennes (Renaissance)	18			18
UE7.3-Langue italienne /	2	4	60			36		36
française : perfectionnement	1	2	30	7.3.1 : Pratique de l'écrit : lire, écrire, produire		18		18
	1	2	30	7.3.2 : Pratique de l'expression orale : dialoguer et argumenter ¹		18		18
UE7.4-Séminaires de recherche : Penser et écrire l'histoire de l'art et l'archéologie 1 (mutualisé avec Histoire de l'art, M1-M2, S7-S9)	1	6	18	7.4.1 : Séminaire de spécialité Histoire de l'art 1	18			18
UE7.5-Séminaires de recherche : Penser et écrire l'histoire de l'art et l'archéologie 2 (mutualisé avec Histoire de l'art, M1-M2, S7-S9)	1	6	18	7.5.1 : Séminaire libre d'Histoire de l'art, d'Archéologie ou d'Histoire	18			18
UE7.6- Outils et méthodologie	1	2	6			36		36
de la recherche (mutualisé avec Histoire de l'art, M1, S7)		1		7.6.1 Méthodologie du dossier de recherche (avec une journée sur les lieux de la recherche parisienne) 7.6.2 Perfectionnement de la langue italienne		18		18
Total S7	8	30	262		90	72		162

Master 1 : SEMESTRE 8 Etudes italiennes et Histoire de l'art

Semestre 8 (S2)								
UE8.1-Traduction	2	4	40			36		36
littéraire italienne	1	2	20	8.1.1 : Traduction littéraire : version		18		18
	1	2	20	8.1.2 : Traduction littéraire : thèmes		18		18
	3	8	120		54			54
UE8.2-Méthodologie : approches critiques de	1	3	40	8.2.1: Lettres et arts entre Moyen Âge et Renaissance (mutualisé CESR)	18			18
l'œuvre littéraire	1	2	40	8.2.2 : Approches des textes littéraires (méthodes et analyses)	18			18
	1	3	40	8.2.3 : L'œuvre et son élaboration	18			18
UE 8.3- Séminaires de recherche : Penser et écrire l'histoire de l'art et de l'archéologie 3 (mutualisé avec Histoire de l'art M1-M2, S8-S10)	1	4	18	8.3.1 Séminaire de spécialité Histoire de l'art 1	18			18
UE8.4- Séminaires de recherche. Penser et écrire l'histoire de l'art et de l'archéologie 4 (mutualisé avec Histoire de l'art M1-M2, S8-S10)	1	4	18	8.4.1- Séminaire libre d'Histoire de l'art, d'Archéologie ou d'Histoire	18			18
		1	20		6	18		30
UE 8.5- Outils et méthodologie de la recherche		QP		8.5.1 : Méthodologie des sciences humaines	6			
(mutualisé avec Histoire de l'art, M2, S10)		QP		8.5.2 : Renforcement méthodologique			6	
		1		8.5.3. Perfectionnement de la langue italienne		18		
UE 8.6-Projet professionnel : médiation culturelle et	1	3	20	2 EP EP au choix 6.1 ou 6.2 ou 6.3 + EP 6.4				
pratique de l'exposition OU recherche (mutualisé avec Histoire de l'art M2, S10)		3	18	8.6.1 : Renforcement à la recherche : tout séminaire d'histoire de l'art, d'archéologie et d'histoire proposé par l'université	18			36
		3	150h	8.6.2 : Stage professionnel en janvier				150

		3		8.6.3 Atelier de Recherche			18	18
		QP		8.6.4 Recherche hors-les-murs		12		12
UE 8.7-Dossier	2	6	200	8.7.1 Dossier de recherche				
Total S8	9	30	436		114	66	24	196
Total année (S7+S8)	17	60	698		204	138	24	356

M1. SEMESTRE 7

UE 7.1 ETUDES ITALIENNES MODERNES

UE 7.1.1 Ep 1 Littérature italienne contemporaine (C. Terrile)

Il personaggio-bestia nei racconti di Tommaso Landolfi e Italo Calvino

«A proposito: mi rimproverano spesso di occuparmi troppo di animali. "Finirai coll'occuparti della gallina" mi ha prevenuto un amico, adottando un bel singolare collettivo. Ora, (...), l'ho pur mo' confessato che gli animali sono il mio prossimo, sicché non è meraviglia che con essi facillime congreger». Così si legge nel racconto di Landolfi *Night must fall*. La narrativa landolfiana è in effetti popolata di innumerevoli animali di ogni specie: scimmie, gechi, ragni, topi, blatte, talpe, civette, ecc.. Il fitto "bestiario" landolfiano, che non ha nulla di didattico-moralistico, è un campionario di creature che esemplificano, per l'uomo che li osserva, una condizione di vita - o una forma di vitalità - al tempo stesso ripugnante e attraente, inconoscibile e imprescindibile. Posto in presenza del personaggio-uomo, l'animale, simbolico o reale, diventa personaggio esso stesso, spaventoso e spaventato, muto e nondimeno comunicativo, carico sempre di una pregnanza emotiva che incide sulle forme della narrazione. Lettore appassionato di Landolfi, anche Calvino, nei suoi racconti, ospita un nutrito "bestiario", che acquista, narrativamente, una funzione parzialmente assimilabile a quella dei testi landolfiani. Il corso si propone di esaminare la funzione narrativa di questi personaggi-bestia, capaci di scombussolare i punti di riferimento abituali di una letteratura fino ad allora tenacemente antropocentrica.

Oltre ad alcuni testi forniti in fotocopia all'inizio dei corsi (e, a titolo preliminare: Federigo Tozzi, *Bestie*, Milano, SE, 1994), gli studenti dovranno leggere:

- Tommaso Landolfi, *Le più belle pagine*, scelte da Italo Calvino, Milano, BUR, 1989. - Italo Calvino, *I racconti* (2 vol.), Milano, Oscar Mondadori, 1993. Una bibliografia specifica verrà fornita all'inizio dei corsi.

7.1.2. Genres littéraires et histoire (F. Bouchard)

«Cervel balzano da tutti i quattro piè»: la fiaba letteraria nell'Ottocento italiano

È un «cervello balzano» il tintore Lazzaro, protagonista del racconto del Livornese Francesco Domenico Guerrazzi intitolato *La serpicina* (1847): oltre a vestire di turchino («porta calze turchine, turchini i calzoni; la veste, la sottoveste, la camicia turchine»), oltre ad avere «turchine le mani, ed anche la faccia turchina», egli s'ingegna a dimostrare con una sua narrazione nell'osteria del paese il detto antico: *non fare mai bene se non vuoi avere del male*. Perciò racconta la «novella», parabola o apologo, della serpe che volle divorare il montanaro che le aveva salvato la vita. Storia lunga e ambigua quella di Lazzaro, che fallisce ad illustrare la sua tesi e che suscita quella reazione dell'oste

Biagio: «tu hai voluto provare una cosa e ti è riuscito concludere con un'altra». Ma in questo racconto fanno capolino alcuni tratti caratteristici della fiaba letteraria, anzitutto di matrice toscana, che ricorrono nei decenni successivi, in particolar modo nella produzione collodiana. Pubblicate tra il 7 luglio 1881 e il 25 gennaio 1883 sul «Giornale per i bambini», Le avventure di Pinocchio. Storia di un burattino escono in volume nello stesso anno 1883, presso l'editore Paggi di Firenze, specializzato nella letteratura per l'infanzia e la produzione pedagogica. Cinque sono le edizioni del testo fino alla morte dell'autore nel 1890: una cifra che tradisce un successo ancora modesto che non ha niente a che vedere con il fenomeno che verrà a crearsi nei primi anni del Novecento. Alla base della produzione fiabesca di Carlo Lorenzini, in arte Collodi, che si inserisce in una più ampia produzione nella letteratura italiana del secondo Ottocento, sta la traduzione di una raccolta di Racconti delle fate francesi (Perrault, Mme d'Aulnoy, Mme Leprince de Beaumont) che il giornalista Carlo Lorenzini accettò di fare nel 1876 in un contesto in cui la cultura letteraria italiana riscopriva attraverso la demopsicologia le fiabe popolari mentre letterati come Vittorio Imbriani o Luigi Capuana elaboravano una nuova estetica fiabesca rifacendosi all'occorrenza a testi ormai classici come Lo cunto de li cunti overo lo trattenemiento de' peccerille di Giovan Battista Basile (1634-1636). Questo contesto e queste produzioni verranno indagati nell'ambito del seminario.

Gli studenti dovranno procurarsi:

• Carlo Collodi, Le avventure di Pinocchio, a cura di Giancarlo Alfano, Milano, BUR Rizzoli, 2022.

(All'inizio del corso, sarà distribuita in fotocopia La serpicina di Francesco Domenico Guerrazzi.)

Bibliografia critica e letteratura fiabesca:

- Renato Bertacchini, Collodi narratore, Pisa, Nistri-Lischi, 1961.
- G. B. Basile, *Il racconto dei racconti ovvero il trattenimento dei piccoli,* a cura di Ruggero Guarini, Milano, Adelphi, 1994.
- Veronica Bonanni, La fabbrica di Pinocchio Dalla fiaba all'illustrazione, l'immaginario di Collodi, Roma, Donzelli, 2020.
- François Bouchard, « "Le leggi del meraviglioso" : fiaba, novella, romanzo», in: *Cahiers d'études italiennes*, 23, 2016, p. 183-194.
- Alberto Carli, Prima del «Corriere dei Piccoli», Macerata, edizioni università di macerata, 2007.
- Carlo Collodi, *Le avventure di Pinocchio. Storia di un burattino*, a cura di Roberto Randaccio, Edizione Nazionale delle Opere di Carlo Lorenzini, Firenze, Giunti, 2012.
- Carlo Collodi, *I racconti delle fate* e *Storie allegre*, a cura di François Bouchard, Edizione Nazionale delle Opere di Carlo Lorenzini, Firenze, Giunti, 2015.
- C. Collodi, *Pipì ou le petit singe couleur de rose/Pipì o lo scimmiottino color di rosa*, traduction et introduction de F. Bouchard, Paris, Gallimard Folio bilingue, 2018.
- L. Diafani, F. Scrivano, D. Vitali (a cura di), La fiaba prima della fiaba nella novella italiana dal Due al Seicento, Perugia, Morlacchi, 2018.
- Yvonne Verdier, Le Petit Chaperon rouge dans la tradition orale, Paris, Allia, 2014.

UE 7.2 ETUDES ITALIENNES ANCIENNES

7.2.1 Études italiennes (Renaissances) (C. Lastraioli)

Umanisti, eruditi e collezionisti dell'Umanesimo e del Rinascimento.

La diffusione dell'istruzione e della cultura (sia essa "alta" o popolare, cittadina o "internazionale") sono da tempo oggetto di approfonditi studi. Le ricerche più recenti dedicate ai processi di trasmissione del sapere, alla formazione delle élites intellettuali ed all'educazione degli emergenti "ceti medi" della società rinascimentale hanno mostrato come il ruolo di eruditi e artisti muti sensibilmente nel corso dell'Umanesimo e del Rinascimento. Accanto alle più classiche figure dell'insegnante, del chierico e del letterato di corte emergono nuove figure, uomini dalla cultura eterogenea e dalla curiosità insaziabile, collezionisti di opere di ogni genere, "cacciatori" di manoscritti antichi. Il corso si propone di indagare in che modo e in quale luoghi umanisti e eruditi hanno elaborato e diffuso la cultura del Rinascimento.

N.B. La bibliografia annessa è da considerarsi come puramente indicativa. In occasione della presentazione del corso saranno forniti gli eventuali complementi bibliografici.

Bibliografia essenziale

Cités humanistes, cités politiques, 1400-1600, Élisabeth Crouzet-Pavan, Denis Crouzet & Philippe Desan, dir., Paris, PUPS, 2014

Carlo DIONISOTTI, *Gli umanisti e il volgare fra Quattro e Cinquecento*, a cura di Vincenzo Fera, Milano, 5 continents, 2003.

Eugenio GARIN, *Umanisti, artisti, scienziati. Studi sul Rinascimento italiano*, Roma, Editori Riuniti, 1989. Susan NALEZYTY, *Pietro Bembo and the Intellectual Pleasures of a Renaissance Writer and Art collector*, New Haven – London, Yale University Press, 2017

UE 7.3 LANGUE ITALIENNE / FRANCAISE : PERFECTIONNEMENT

UE 7.3.1 Ep 1 Pratique de l'écrit : lire, écrire, produire. (F. Bouchard)

UE 7.3.2 Ep 2 Pratique de l'expression orale : dialoguer et argumenter. (C. Terrile)

UE 7.6.2 Ep 2 Perfectionnement de la langue italienne, (C. Terrile)

Antiquité. Manuel Royo: Historiographie de l'archéologie

Approches méthodologiques (lectures critiques et constitution de méthodes d'approche), recherches sur la formation des disciplines archéologique et d'histoire de l'art à Rome et en Italie depuis le XVIII^e siècle : rapports texte/image, voyageurs, idéologues et architectes prix de Rome, sur les ruines, maquettes et représentations de Rome XVIII^e-XX^e siècles.

Moyen Âge. Lucie Gaugain : Les villes et l'architecture urbaine en Italie et en France (XIII^e-XVI^e siècles)

Selon une approche comparative, le séminaire propose d'étudier l'histoire des villes en France et en Italie entre le XIII^e et le XVI^e siècle. Après avoir dressé le panorama historiographique de la thématique, il s'agira de procéder à une présentation contextuelle des villes. S'appuyant sur une lecture croisée de l'architecture et des sources écrites, l'enseignement portera en particulier sur les enceintes, l'urbanisme, l'habitat, l'architecture édilitaire et enfin les fêtes dans la ville.

Moderne. Colin Debuiche: « Pierre, feuille, ciseau »: l'architecture et le livre à l'époque moderne (XVe-XVIIIe) Qu'il s'agisse du langage des ordres, du discours d'apparat tenu dans la demeure ou à l'échelle de la cité ou bien de la place et du rôle de l'architecture dans le livre (romans, théories, traités politiques, etc.), ce séminaire, qui puise son corpus en Italie et en France, propose de revenir sur les discours, les images et les représentations de l'architecture à l'époque moderne. Plusieurs thématiques qui animent la Recherche ces dernières années seront ainsi abordées, comme la réception du langage architectural, la culture de l'imprimé, les sens et les émotions ou encore les liens entre art, pouvoir et construction identitaire.

M1. SEMESTRE 8

UE 8.1 TRADUCTION LITTERAIRE ITALIENNE

UE 8.1.1 Ep 1 Traduction littéraire : version (F. Bouchard)

UE 8.1.2 Ep 2 Traduction littéraire : thème (C. Terrile)

8.2 METHODOLOGIE: APPROCHES CRITIQUES DE L'ŒUVRE LITTERAIRE

UE 8.2.1 Ep 1 Lettres et arts entre Moyen Âge et Renaissance (mutualisé CESR). (C. Lastraioli)

Sodalizi artistico-letterari del Rinascimento italiano

La cultura del Quattro e del Cinquecento è pervasa da dispute, "paragoni" e altre querelles sul primato delle arti sulle lettere (e viceversa) oppure di una singola arte (pittura, scultura, architettura, ecc.) su un'altra. Eppure, mai come in questo periodo artisti e letterati hanno collaborato per promuovere la diffusione di nuovi linguaggi che veicolano saperi antichi e moderni, talvolta in aperta contraddizione con gli imperativi religiosi e culturali del tempo. Sodalitates, cenacoli ed accademie sono i luoghi in cui mecenati, collezionisti, artisti, eruditi si incontrano, dove si sviluppano idee e pratiche, mentre le frontiere tra letteratura ed arte/i si fanno più tenui fin quasi a scomparire. Durante il corso verrano illustrati alcuni ambiti artistico-letterari in cui si sviluppano dei forti sodalizi "interdisciplinari" e si analizzeranno alcuni testi letterari prodotti da artisti della fine dell'Umanesimo e del pieno Rinascimento.

Bibliografia essenziale

Pietro ARETINO, *Sur la poétique, l'art et les artistes : Michel-Ange et Titien,* introd., trad. et notes de Paul Larivaille ; texte des lettres établies par Paolo Procaccioli, Paris, Les Belles lettres, 2003

Michelangelo BUONARROTI, *Rime e lettere*, introduzione, testi e note a cura di Antonio Corsaro, Giorgio Masi, Milano, Bompiani, 2016.

Officine del nuovo: sodalizi fra letterati, artisti ed editori nella cultura italiana fra Riforma e Controriforma, atti del Simposio internazionale, Utrecht 8-10 novembre 2007, a cura di Harald Hendrix e Paolo Procaccioli, Manziana (Roma), Vecchiarelli, 2008.

Deborah PARKER, *Bronzino: Renaissance painter as poet*, Cambridge: Cambridge University Press, 2000.

Claudio Scarpati, Leonardo scrittore, Milano, Vita e pensiero, 2001.

UE 8.2.2 Ep 2 Approches des textes littéraires (méthodes et analyses) (C. Terrile)

Il corso, concepito come propedeutica alla ricerca letteraria, si propone di orientare gli studenti nel lavoro di redazione del "mémoire" finale. A partire da alcuni esempi e attraverso un'esercitazione attiva, verranno esaminate le diverse tappe del percorso critico: lettura, "schedatura" dei testi, problematizzazione, analisi, argomentazione, articolazione tra le parti, introduzione, conclusione, citazioni, bibliografia, ecc.

UE 8.2.3 Ep 3 L'œuvre et son élaboration. (F. Bouchard)

8.2.3. L'œuvre et son élaboration

I Promessi Sposi o la fuga da sé stesso

Questo corso prenderà in esame la Quarantana, ultima versione del romanzo manzoniano, corredata da un apparato iconografico concepito dall'autore e dettato agli illustratori che collaborarono all'edizione, tra cui Francesco Gonin e Massimo d'Azeglio. Ma romanzo profondamente stratificato, *I Promessi Sposi* riecheggia sia le ricerche formali di Alessandro Manzoni che la complessità dell'humus storico da cui si origina: o ricavato direttamente dalle fonti mediante uno scrupoloso lavoro interpretativo (come il processo agli untori), o mediato da interpretazioni successive (come le *Osservazioni sulla tortura*, del 1777, di Pietro Verri). Verrà analizzato inoltre come vicende storiche più recenti abbiano potuto influire sull'andamento del romanzo, incastonandosi a sprazzi nella vicenda dei protagonisti, tra cui Renzo in balia del tumulto di San Martino in una Milano che il montanaro non sa decifrare e che dovrà fuggire, diventato inavvertitamente eslege, in cerca di un ultimo riparo oltre il confine, sul territorio della repubblica di Venezia, attraverso un lungo viaggio tra campagna e sterpaglia, che risulta anche un percorso alla rovescia tra sé e sé verso il proprio passato e il mondo delle paure infantili.

Gli studenti dovranno procurarsi questa edizione in particolare e solo questa:

Alessandro Manzoni, *I Promessi Sposi*, a cura di Francesco de Cristofaro, Giancarlo Alfano, Matteo Palumbo, Marco Viscardi, Milano, BUR Rizzoli, 2014.

Bibliografia critica:

- Isabella Becherucci, Imprimatur. Si stampi Manzoni, Venezia, Marsilio, 2020.
- Roberto Bizzocchi, *Romanzo popolare. Come i* Promessi sposi *hanno fatto l'Italia*, Bari-Roma, Laterza, 2022.
- François Bouchard, « "Le leggi del meraviglioso" : fiaba, novella, romanzo», in: *Cahiers d'études italiennes*, 23, 2016, p. 183-194.
- Daniela Brogi, *Un romanzo per gli occhi. Manzoni, Caravaggio e la fabbrica del realismo*, Roma, Carocci, 2018.
- Domenico De Robertis, Gli studi manzoniani, Firenze, Franco Cesati editore, 2014.
- Marco Maggi, Modernità visuale nei "Promessi Sposi", Milano-Torino, Bruno Mondadori, 2019.
- Salvatore Nigro, La tabacchiera di don Lisander. Saggio sui «Promessi Sposi», Torino, Einaudi, 1996.
- Ezio Raimondi, Il romanzo senza idillio. Saggio sui «Promessi Sposi», Torino, Einaudi, 1974.
- Ezio Raimondi, La dissimulazione romanzesca. Antropologia manzoniana, Bologna, Il Mulino, 1990.

8.7 DOSSIER

UE 8.7.1 Ep 1 Dossier de recherche

Le dossier d'avancement à la recherche étudie la faisabilité du mémoire de M2. Le sujet du mémoire est choisi en accord avec le/la directrice ou le directeur de recherche et sera développé sur les deux années de Master. Le dossier de M1 consiste en : 1. un exposé historiographique fondé sur une bibliographie critique ; 2. la présentation du corpus ou de l'œuvre étudiés ; 3. la présentation de la problématique du sujet traité (2 pages environ) avec un plan, et un chapitre rédigé. Les modalités sont à adapter selon le sujet et avec la directrice ou le directeur de mémoire en début d'année. La définition en sera fixée par écrit au mois de décembre. La rédaction de ce dossier se développera sur environ 50 pages. L'évaluation portera sur le dossier remis et sur l'entretien oral de validation avec le directeur de mémoire à la date fixée avec le secrétariat.

Antiquité. Emmanuelle Champion-Hindy : Le statut d'œuvre d'art

Les œuvres d'art antiques qui composent notre paysage culturel ou les objets exposés dans les vitrines des musées n'ont pas toujours bénéficié d'un statut d'exception qui justifie leur mise en valeur actuelle. Le public ignore souvent par quelles vicissitudes certaines de ces œuvres sont passées avant d'accéder justement à ce statut d'œuvre d'art; alors que d'autres œuvres d'art, au contraire, ont été considérées dès leur naissance comme des références absolues. Dans tous les cas, ces œuvres ne possèdent généralement plus leur fonction d'origine. Elles sont arrachées à leur contexte de création, déplacées et intégrées dans un lieu nouveau. Ces œuvres ont souvent connu des mouvements successifs, généralement ponctués de textes de voyageurs, d'amateurs, d'érudits ou de curieux qui en soulignent la portée, à un moment donné de leur histoire. De fait, ces objets ne nous intéressent pas seulement en raison de leur valeur historique et artistique, mais aussi parce qu'ils ont pour ainsi dire une seconde histoire : c'est-à-dire celle de leur réception patrimoniale. Le séminaire se propose d'étudier ces problématiques à partir des collections des cités vésuviennes.

Antiquité. Natacha Lubtchansky. *Interpréter les représentations figurées antiques (ouverture sous réserve)*

Le séminaire portera sur l'interprétation des représentations figurées antiques, en soulignant les approches méthodologiques et historiographiques dans cette démarche. Les compétences à acquérir consisteront à savoir élaborer un corpus en iconographie et à utiliser les outils méthodologiques, techniques et historiographiques pour son analyse. Un thème spécifique sera choisi chaque année, en fonction des travaux de recherche en cours.

Epoque médiévale Julien Noblet. L'architecture civile du Moyen Âge en France et en Italie : principes constructifs et mode d'habiter

Le séminaire a pour objectif de présenter les particularités de l'habitat civil médiéval édifié en contexte urbain et rural en France et en Italie, ses transformations et évolutions entre le XI^e et le XV^e siècle. Après un rappel historiographique et méthodologique seront abordés les techniques de construction mises en œuvre, l'organisation des espaces, de la cave aux combles, le traitement ornemental et la question des programmes architecturaux, de la maison élémentaire jusqu'à la grande demeure aristocratique. Enfin, il convient de souligner l'importance parfois accordée au traitement ornemental des façades, à la mise en valeur des espaces intérieurs ou à la présence de certains équipements domestiques, qui sont révélateurs de modes d'habitations inhérents au statut de certains occupants.

-ALIX C., EPAUD F. (dir.), *La construction en pan de bois*, PUFR, Tours, 2014. https://books.openedition.org/pufr/7882

- -BERNARDI P., Bâtir au Moyen Age, CNRS Editions, Paris, 2011.
- -GARRIGOU GRANDCHAMP P., Demeures médiévales, cœur de cité, Desclée de Brouwer, Paris, 1994.
- -HAMON E., BEGHIN M., SKUPIEN R. (dir.), Formes de la maison, PUS, Villeneuve-d'Asq, 2020.
- -JOURNOT F., La maison urbaine au Moyen Age: art de construire, art de vivre, Picard, Paris, 2018.

Epoque Moderne. Marion Boudon-Machuel, Actualité de la recherche sur l'art italien de la Renaissance

La Renaissance italienne fait régulièrement l'objet d'expositions et de publications. Ce séminaire vous propose de les découvrir par des visites et des échanges avec des spécialistes. La validation du séminaire consistera en la recension d'un ouvrage sur l'art italien (les précisions seront fournies lors du premier séminaire).

Modalité de contrôle des connaissances M1

UNITES D'ENSEIGNEMENT			REG	GIME	REGIME SPECIAL D'ETUDES						
		S	Session	1	S	ession	2	Session 1		Session 2	
Détailler éléments pédagogiques	ECTS	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 7	30										
UE 7.1 Etudes italiennes modernes	8			2			2		2		2
7.1.1 Littérature italienne contemporaine	4	ET	О	1	ET	О	1	О	1	О	1
7.1.2 Genres littéraires et histoire	4	ET	О	1	ET	О	1	О	1	О	1
UE 7.2 Etudes italiennes anciennes	4			1			1		1		1
7.2.1 Etudes italiennes (Renaissance)	4	CC	Е	1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
UE 7.3 Langue italienne : perfectionnement	4			2			2		2		2
7.3.1 Pratique de l'écrit : lire, écrire, produire	2	CC	Е	1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
7.3.2 Pratique de l'expression orale : dialoguer et	2	CC	О	1	О	О	1	О	1	О	1
argumenter UE 7.4 Séminaires de recherche : Penser et											
écrire l'histoire de l'art et l'archéologie (mutualisé avec Histoire de l'art, M1-M2, S7-9)	6	CC		1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
UE 7.5 Séminaires de recherche : Penser et écrire l'histoire de l'art et l'archéologie (mutualisé avec Histoire de l'art, M1-M2, S7-9)	6	СС		1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
UE 7.6 Outils et méthodologie de la recherche (mutualisé avec Histoire de l'art, M1, S7)	2			1			1		1		1
7.6.1 Méthodologie du dossier de recherche	1	CC		1	ET	Е	1	Е		Е	1
7.6.2 Perfectionnement de la langue italienne	1	CC		1	ET	Е	1	Е		Е	1
SEMESTRE 8	30										
UE 8.1 Traduction littéraire italienne	4			2			2		2		2
8.1.1 Traduction littéraire : Version	2	CC	Е	1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
8.1.2 Traduction littéraire : Thème	2	CC	Е	1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
UE 8.2 Méthodologie : approches critiques de l'œuvre littéraire	8			3			3		3		3
8.2.1 : Lettres et arts entre Moyen Âge et Renaissance (mutualisé CESR)	3	CC	Е	1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
8.2.2 : Approches des textes littéraires (méthodes et analyses)	2	CC	Е	1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
8.2.3 L'œuvre et son élaboration	3	CC	О	1	ET	О	1	О	1	О	1
UE 8.3 Séminaire de recherche : Penser et écrire l'histoire de l'art et l'archéologie (mutualisé avec Histoire de l'art M1-M2, S8-10)	4	СС		1	ET	Е	1	Е	1	Е	1

UE 8.4 Séminaire de recherche. Penser et écrire l'histoire de l'art (mutualisé avec Histoire de l'art M1-2, S. 8-10)	4	CC		1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
UE 8.5 Outils et méthodologie de la recherche (mutualisé avec Histoire de l'art, M2, S10)	1			1							
8.5.1 Méthodologie des sciences humaines	QP		QP			SU		SU		SU	
8.5.2 Renforcement méthodologique	QP		QP			SU		SU		SU	
8.5.3 Perfectionnement de la langue italienne	1	CC		1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
UE 8.6 Projet professionnel : (mutualisé avec Histoire de l'art M2, S10) au choix	3			1			1		1		1
8.6.1 Renforcement à la recherche (choix1)	3	CC		1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
8.6.2 Stage professionnel en janvier (choix 2)	3	CC		1	ET	Е	1	SU	1	SU	1
8.6.3 Atelier de recherche (choix 3)	3	CC		1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
8.6.4 Recherche hors-les-murs	QP		QP			SU		SU		SU	
UE 8.7 : Dossier de recherche	6	Е		2		SU		SU		SU	

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal - Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral.

Présentation de la maquette d'enseignement du Parcours Etudes italiennes :

L'étudiant établira son propre parcours de formation sous la tutelle de l'enseignant référent dans l'éventail des cours présentés dans l'offre de formation de l'université partenaire qu'il a choisie afin de compléter le nombre requis de points ECTS au terme de son année de Master, à savoir un minimum de 60 points ECTS. En fonction du parcours suivi (recherche ou professionnalisant), l'enseignant référent lui indiquera les cours qui sont ouverts à son choix.

A				O crédits ECTS soit 30 crédits t pédagogique (M1-Universite	-			
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudi ant
Semestre 9 (S9)								
VENISE	1	6	150	L-FIL-LET/10 Letteratura italiana sp.	30			30
	1	6	150	L-Fil-LET/09 Filologia romanza ou Filologia italiana	30			30
	1	6	150	L-FIL-LET/12 Storia della Lingua italiana Sp. ou LIN/01 Linguistica generale	30			30
	1	6	150	L-FIL-LET/04 Letteratura latina ou L-FIL-LET/04 Informatica per lo studio del latino	30			30
	1	6	150	-L-ART/04: Storia della critica d'arte SP -L-ART/04: Metodologia della ricerca storico- artistica SP	30			30
PEROUSE								
	1	6	114	L-FIL_LET/10 Letteratura italiana rinascimentale/moderna	36			36
	1	6	114	L-FIL_LET/11 Letteratura italiana Otto/Novecento	36			36
	1	6	114	FIL/04 Estetica	36			36
	1	6	114	L-FIL-LET/14 Critica letteraria	36			36
	1	6	114	M-STO/04 Storia culturale Europa	36			36
Total S9 VENISE PEROUSE	5 5	30 30	750 570		150 180			150 180

Semestre 10						
(S10)						
PARCOURS RECHERCHE (Venise)	1	6	150	Au choix: L-FIL-LET/14 Letteratura comparata ou L-FIL-LET/14 Metodologie della critica letteraria	30	30
	1	6	150	Au choix: L-FIL-LET/11 Letteratura italiana moderna e contemporanea 1 Sp. ou L-FIL-LET/10 Letteratura teatrale Sp.	30	30
	3	18	180	Mémoire de recherche (elaborato finale)		
		30				
PARCOURS RECHERCHE (Pérouse)	1	6	114	Au choix: L-FIL-LET/11 Letteratura italiana del 21° secolo ou L-LIN/11 Letteratura angloamericana	36	36
	1	6	114	Au choix: L-FIL-LET/12 Dialettologia italiana ou -L-ART/02: Storia dell'arte moderna -ICAR/18: Storia del patrimonio architettonico -L-ART/03: Sistemi e linguaggi dell'arte contemporanea	36	36
	3	18	342	Mémoire de recherche (elaborato finale)		
PARCOURS	1	6	114	Au choix: L-ART/06 Storia e critica del cinema ou L-ART/07 Storia della musica Au choix: ou -STO/04 Storia	36	36
PROFESSIONNALISA NT (Pérouse)	1	6	114	contemporanea II ou –L-ART/03: Sistemi e linguaggi dell'arte contemporanea Stage (dans des bibliothèques ou	36	36
	3	6+12	378	institutions culturelles) + dossier	36	36

Total S10							
VENISE Recherche	5	30	480	60			60
PEROUSE Recherche	5	30	570	72			72
PEROUSE Profession	5	30	606	72			72
Total année (S9+S10)							
VENISE Recherche	10	60	1230	210			210
PEROUSE Recherche	10	60	1140	252			252
PEROUSE Profession	10	60	1176	252			252
TOTAL M1+M2							
VENISE recherche	27	120	1928	416	102	12	530
PEROUSE Rech.	27	120	1838	458	102	12	572
PEROUSE Prof.	27	120	1874	458	102	12	572

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 23 septembre 2021

Conseil d'administration : 27 septembre 2021

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES, D'ÉVALUATION ET RÈGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Dispositions générales applicables aux étudiants de Master

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise;

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master;

☑ Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master :

Décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master;

☑ Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD;

Décret du 27 janvier 2017 portant création de la poursuite en master ;

Décision de la CFVU du 27 juin 2019 et CA du 08 juillet 2019 ;

☑ Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master;

☑ Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Art. 1 - Conditions d'accès

La loi du 27 janvier 2017 rappelle que le master est un diplôme composé de quatre semestres, il repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

Conformément à la loi no 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, les établissements d'enseignement supérieur peuvent désormais fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. Les mentions Droit et Psychologie ne sont pas concernées et appliquent par dérogation une sélection en master 2ème année, l'accès en master 1ere année reste alors de droit pour tout étudiant titulaire de la licence ou d'un diplôme équivalent conférant 180 ECTS et dans la même mention et dans le même domaine.

Les établissements autorisés par l'État à délivrer le diplôme national de master doivent organiser un processus de recrutement conformément aux dispositions de l'article L. 612-6.

L'admission est alors subordonnée à l'examen du dossier du candidat et éventuellement à une audition. L'examen du dossier repose sur des critères d'appréciation des résultats académiques, de l'expérience professionnelle, et du diplôme de premier cycle obtenu.

La désignation des membres composant la commission de sélection doit faire l'objet d'une décision officielle par arrêté de nomination, signée du Directeur de la composante par délégation du président de l'université, comprenant la liste exhaustive de ladite commission.

Les membres sont issus de l'équipe pédagogique. La composition minimale est de trois membres dont au moins deux enseignants – chercheurs ou enseignants intervenants dans ladite formation. Le responsable de la mention préside la commission finale.

La composition de la commission est publique (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). La liste signée par le président de la commission doit faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'université à la rubrique concernant la sélection et d'un affichage dans les locaux de la formation concernée.

Les refus d'admission sont notifiés et motivés obligatoirement. En master 1, les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus. En master 2ème année, les motifs sont systématiquement communiqués.

Les délais et voie de recours doivent également figurer sur le courrier de refus.

Le Président de la commission est le responsable de la mention et préside la commission finale. Il comprend obligatoirement un responsable de chaque parcours. Chaque responsable de parcours organise des comités de sélection de dossiers.

Art. 2 - Conditions d'inscription

Un étudiant de licence n'est pas autorisé à s'inscrire en Master 1ère année s'il n'a pas obtenu les 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa licence.

Conformément au décret n°2016-672 du mai 2016 relatif au diplôme national de master, l'inscription d'un étudiant en deuxième année de master est subordonnée à la vérification que les unités d'enseignement déjà acquises en première année lui permettent de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du master. Cette vérification s'applique notamment aux étudiants qui, dans le même établissement, souhaitent s'inscrire en deuxième année d'une mention de master différente de la mention dans laquelle ils ont validé leur première année ainsi qu'aux étudiants qui changent d'établissement entre la première et la seconde année de master.

L'étudiant ayant obtenu 60 crédits ECTS en première année de master peut poursuivre de droit en seconde année de master dans la même mention et le cas échéant dans le même parcours.

Art. 3 - Organisation des enseignements

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément pédagogique et chaque unité d'enseignement), est complété et joint au tableau des enseignements.

Art. 4 - Modalités de contrôle des connaissances (art. L. 613-1 du code de l'éducation)

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme <u>au plus tard à la fin du premier</u> <u>mois de l'année universitaire</u> et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la seconde session.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences pourront être adaptées au cas par cas et remplacées par d'autres modalités

Art. 5 - Compensation – Capitalisation - Report de notes – Validation

1/ Il y a compensation entre les éléments pédagogiques (EP) d'une unité d'enseignement;

2/ Les éléments pédagogiques auxquels l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément pédagogique emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;

3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même semestre ;

4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre);

5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les UE dont la note est inférieure à 10/20 ;

6/ La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Cependant, pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre se fera à condition que l'étudiant ait obtenu :

- une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel ;
- une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.

7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;

8/ Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année.

Art. 6 - Organisation des sessions d'examens

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement.

Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.

Cette organisation doit respecter le texte de référence sur le bornage de l'année universitaire conformément à la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1er janvier 2016.

Art. 7 - Jury (art. L613-1 du code de l'éducation)

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

Le redoublement en master n'est pas de droit, il est accordé par décision du jury.

Art. 8 - Délivrance du diplôme

Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Le diplôme intermédiaire de maîtrise est délivré, sur demande de l'étudiant, sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 et à condition que l'étudiant ait validé chacun des deux semestres, conférant 60 crédits ECTS.

Art. 9 – Mention

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du master 1ère année sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 si l'étudiant quitte l'université ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

La mention de réussite à l'issue du Master 2ème année devra être calculée sur la base de la moyenne des quatre semestres de master ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20. Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20. Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Art. 10 - Publication des résultats – Communication des copies

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonymé portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Réunion de rentrée	Mardi 05 septembre 2023 13h à 15h Salle TA 015 RDC
Inscriptions pédagogiques	Du 1 ^{er} au 9 septembre 2023
Début des cours du 1 ^{er} semestre	A partir du 11 septembre 2023
Rentr'écolo	29 septembre 2023
Vacances de la Toussaint	Du 30 octobre au 05 novembre 2023
Journée Insertion Professionnelle	A définir
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclus
Examens du 1 ^{er} semestre :	Du 4 au 22 décembre 2023 inclus Du 8 au 13 janvier 2024 inclus
Début des cours du 2 ^{ème} semestre	A partir du 18 janvier 2024
Vacances de février	Du 4 au 10 mars 2024
Vacances de printemps	Du 29 avril au 7 mai 2024
Examens du 2 nd semestre :	Du 8 au 26 avril 2024 Du 13 au 18 mai 2024 inclus
Rattrapages (2 ^{nde} session)	Du 17 au 29 juin 2024



MASTER BI-NATIONAL

ITALIENNES ET HISTOIRE DE L'ART

Un Master entre deux pays et deux disciplines
Une année à Tours, une autre à Pérouse ou à Venise

PARCOURS:

• A la suite d'un Master 1 à Tours associant Études italiennes et Histoire de l'art, les étudiants de Master 2 ont la possibilité de privilégier soit les études italiennes soit l'histoire de l'art tout en gardant la seconde discipline en mineure, pour une approche directe de la littérature, de la civilisation et de l'histoire de l'art de l'Italie.







Faculté de lettres & langues

3, rue des Tanneurs 37041 Tours Cedex 01 Rentrée étudiante

Faculté des arts & sciences humaines

> 3, rue des Tanneurs 37041 Tours Cedex 01